

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE

Numéro SIRET : **21330108800018**

POSTE COMPTABLE : PERCEPTION CASTILLON

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : BUDGET COMMUNAL M14

ANNEE 2020

Code INSEE 33108	COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE BUDGET COMMUNAL M14	BP 2020
-----------------------------------	---	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	3 197
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	45
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
2 012 893,00	2 342 239,00	614,00	862,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	900,39	756,00
2	Produit des impositions directes/population	385,79	385,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 013,95	886,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	365,79	323,00
5	Encours de dette/population	140,73	701,00
6	DGF/population	222,07	145,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	60,07%	47,60%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	91,66%	70,85%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	36,08%	36,40%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	13,88%	79,10%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE - 33 - BUDGET COMMUNAL M14	BP 2020
--	----------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2019.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 382 600,00	3 241 600,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 141 000,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	3 382 600,00	3 382 600,00
--	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 032 869,88	1 624 685,06

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	250 856,86	188 119,70
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 529 078,02	(si solde positif)

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	1 812 804,76	1 812 804,76
---	---------------------	---------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	5 195 404,76	5 195 404,76
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	818 320,00	0,00	818 290,00		818 290,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 640 000,00	0,00	1 729 270,00		1 729 270,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	283 060,00	0,00	317 750,00		317 750,00
Total des dépenses de gestion courante		2 741 380,00	0,00	2 865 310,00		2 865 310,00
66	Charges financières	14 040,00	0,00	11 730,00		11 730,00
67	Charges exceptionnelles	800,00	0,00	1 500,00		1 500,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 756 220,00	0,00	2 878 540,00		2 878 540,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	673 700,00		482 060,00		482 060,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	23 000,00		22 000,00		22 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		696 700,00		504 060,00		504 060,00
TOTAL		3 452 920,00	0,00	3 382 600,00		3 382 600,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 382 600,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	20 000,00	0,00	32 800,00		32 800,00
70	Produits des services, du domaine et ventes div	140 800,00	0,00	147 610,00		147 610,00
73	Impôts et taxes	2 000 050,00	0,00	2 029 660,00		2 029 660,00
74	Dotations, subventions et participations	1 052 820,00	0,00	941 030,00		941 030,00
75	Autres produits de gestion courante	72 850,00	0,00	72 340,00		72 340,00
Total des recettes de gestion courante		3 286 520,00	0,00	3 223 440,00		3 223 440,00
76	Produits financiers	300,00	0,00	300,00		300,00
77	Produits exceptionnels	100,00	0,00	17 860,00		17 860,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 286 920,00	0,00	3 241 600,00		3 241 600,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00		0,00
TOTAL		3 286 920,00	0,00	3 241 600,00		3 241 600,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

141 000,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 382 600,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

504 060,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	43 320,90	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	4 900,00	0,00	5 100,00		5 100,00
21	Immobilisations corporelles	1 527 993,82	250 856,86	913 469,88		1 164 326,74
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'équipement		1 576 214,72	250 856,86	918 569,88		1 169 426,74
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	87 000,00	0,00	92 600,00		92 600,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par	1 700,00	0,00	1 700,00		1 700,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	18 300,00		20 000,00		20 000,00
Total des dépenses financières		107 000,00	0,00	114 300,00		114 300,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 683 214,72	250 856,86	1 032 869,88		1 283 726,74
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	30 000,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		30 000,00		0,00		0,00
TOTAL		1 713 214,72	250 856,86	1 032 869,88		1 283 726,74

+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	529 078,02
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 812 804,76

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	760 249,90	188 119,70	317 010,00		505 129,70
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	200 000,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement		960 249,90	188 119,70	317 010,00		505 129,70
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	176 860,00	0,00	211 311,00		211 311,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	644 230,10	0,00	592 304,06		592 304,06
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions	93 700,00		0,00		0,00
Total des recettes financières		914 790,10	0,00	803 615,06		803 615,06
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 875 040,00	188 119,70	1 120 625,06		1 308 744,76
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	673 700,00		482 060,00		482 060,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	23 000,00		22 000,00		22 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	30 000,00		0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		726 700,00		504 060,00		504 060,00
TOTAL		2 601 740,00	188 119,70	1 624 685,06		1 812 804,76

+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 812 804,76

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	504 060,00
--	-------------------

COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE - 33 - BUDGET COMMUNAL M14	BP 2020
--	----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	818 290,00		818 290,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 729 270,00		1 729 270,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	317 750,00		317 750,00
66	Charges financières	11 730,00	0,00	11 730,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	1 500,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	22 000,00	22 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		482 060,00	482 060,00
Dépenses de fonctionnement - Total		2 878 540,00	504 060,00	3 382 600,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 382 600,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	92 600,00	0,00	92 600,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	5 100,00	0,00	5 100,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 164 326,74	0,00	1 164 326,74
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	1 700,00	0,00	1 700,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	20 000,00		20 000,00
Dépenses d'investissement - Total		1 283 726,74	0,00	1 283 726,74

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

529 078,02

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 812 804,76

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	32 800,00		32 800,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	147 610,00		147 610,00
73	Impôts et taxes	2 029 660,00		2 029 660,00
74	Dotations, subventions et participations	941 030,00		941 030,00
75	Autres produits de gestion courante	72 340,00	0,00	72 340,00
76	Produits financiers	300,00	0,00	300,00
77	Produits exceptionnels	17 860,00	0,00	17 860,00
Recettes de fonctionnement - Total		3 241 600,00	0,00	3 241 600,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	141 000,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 382 600,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	211 311,00	0,00	211 311,00
13	Subventions d'investissement	505 129,70	0,00	505 129,70
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (8)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		22 000,00	22 000,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		482 060,00	482 060,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		716 440,70	504 060,00	1 220 500,70

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	592 304,06
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 812 804,76
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	818 320,00	818 290,00	
60611	Eau et assainissement	32 000,00	32 000,00	
60612	Énergie - Électricité	126 500,00	120 000,00	
60613	Chauffage urbain	48 000,00	56 000,00	
60622	Carburants	13 000,00	13 000,00	
60623	Alimentation	60 000,00	70 000,00	
60628	Autres fournitures non stockées	6 720,00	4 600,00	
60631	Fournitures d'entretien	11 470,00	12 170,00	
60632	Fournitures de petit équipement	16 270,00	20 020,00	
60633	Fournitures de voirie	6 000,00	15 000,00	
60636	Vêtements de travail	9 510,00	8 070,00	
6064	Fournitures administratives	7 170,00	8 400,00	
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	14 520,00	16 520,00	
6067	Fournitures scolaires	18 580,00	15 000,00	
611	Contrats de prestations de services	3 800,00	4 800,00	
6122	Crédit-bail mobilier	2 370,00	0,00	
6135	Locations mobilières	17 400,00	23 580,00	
61521	Terrains	1 700,00	1 700,00	
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	27 410,00	48 630,00	
615231	Entretien et réparations voiries	58 500,00	61 990,00	
61551	Matériel roulant	14 050,00	16 750,00	
61558	Autres biens mobiliers	13 000,00	13 000,00	
6156	Maintenance	18 330,00	29 900,00	
6161	Assurance multirisques	21 000,00	23 000,00	
6182	Documentation générale et technique	1 560,00	2 280,00	
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	3 620,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 320,00	1 320,00	
6226	Honoraires	31 100,00	27 740,00	
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00	
6232	Fêtes et cérémonies	55 700,00	55 330,00	
6237	Publications	16 210,00	11 650,00	
6238	Divers	180,00	70,00	
6247	Transports collectifs	76 600,00	4 750,00	
6251	Voyages et déplacements	4 500,00	3 500,00	
6256	Missions		2 000,00	
6261	Frais d'affranchissement	11 000,00	12 000,00	
6262	Frais de télécommunications	30 500,00	30 500,00	
627	Services bancaires et assimilés	400,00	400,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	3 140,00	10 610,00	
6284	Redevances pour services rendus	24 000,00	24 000,00	
63512	Taxes foncières	12 610,00	12 890,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules		300,00	
6358	Autres droits	200,00	200,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 640 000,00	1 729 270,00	
6218	Autre personnel extérieur	15 000,00	5 000,00	
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	403 720,00	0,00	
6411	Personnel titulaire	909 320,00	1 410 950,00	
64118	Autres indemnités	10 050,00	0,00	
6413	Personnel non titulaire	149 880,00	237 080,00	
64168	Autres emplois d'insertion	70 830,00	0,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	65 590,00	0,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	11 940,00	72 090,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux		480,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 670,00	3 670,00	
014	Atténuations de produits		0,00	
65	Autres charges de gestion courante	283 060,00	317 750,00	
6531	Indemnités	45 000,00	45 000,00	

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6532	Frais de mission	1 560,00	0,00	
6533	Cotisations de retraite	4 000,00	2 500,00	
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	5 200,00	5 300,00	
6535	Formation	3 000,00	4 560,00	
6541	Créances admises en non-valeur	8 000,00	5 000,00	
6553	Service d'incendie	57 650,00	58 230,00	
65541	Contributions au fonds de compensation des charges territ	32 890,00	36 390,00	
6558	Autres contributions obligatoires	7 200,00	7 500,00	
657362	CCAS	40 000,00	55 000,00	
65737	Autres établissements publics locaux	4 060,00	3 850,00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	74 000,00	93 920,00	
658821	Secours d'urgence	500,00	0,00	
65888	Autres		500,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		2 741 380,00	2 865 310,00	
66	Charges financières (b)	14 040,00	11 730,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 540,00	7 230,00	
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	2 500,00	0,00	
6618	Intérêts des autres dettes	700,00	3 500,00	
6681	Indemnité pour remboursement anticipé d'emprunt à risque	300,00	1 000,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	800,00	1 500,00	
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 500,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	800,00	0,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		2 756 220,00	2 878 540,00	
023	Virement à la section d'investissement	673 700,00	482 060,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	23 000,00	22 000,00	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelle:	23 000,00	22 000,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		696 700,00	504 060,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctior		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		696 700,00	504 060,00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 452 920,00	3 382 600,00	

+

RESTES A REALISER 2019 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 382 600,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	20 000,00	32 800,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	20 000,00	32 800,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	140 800,00	147 610,00	
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	2 300,00	2 900,00	
70312	Redevances funéraires	100,00	100,00	
70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique	240,00	0,00	
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	13 810,00	20 410,00	
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	5 050,00	4 050,00	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseig	112 150,00	99 650,00	
70878	par d'autres redevables	4 000,00	16 000,00	
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente	3 150,00	4 500,00	
73	Impôts et taxes	2 000 050,00	2 029 660,00	
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 207 660,00	1 233 360,00	
73211	Attribution de compensation	570 860,00	570 860,00	
73223	Fonds de péréquation ressources communales et intercom	45 320,00	49 230,00	
73224	Fonds départemental des DMTO pour les communes de - c	92 410,00	92 410,00	
7336	Droits de place	33 800,00	33 800,00	
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	50 000,00	50 000,00	
74	Dotations, subventions et participations	1 052 820,00	941 030,00	
7411	Dotation forfaitaire	342 490,00	342 490,00	
74121	Dotation de solidarité rurale	284 240,00	284 240,00	
74127	Dotation nationale de péréquation	83 240,00	83 240,00	
7461	DGD	5 000,00	0,00	
74718	Autres	24 470,00	15 170,00	
7472	Régions	10 000,00	12 100,00	
7473	Départements	102 320,00	0,00	
74748	Autres communes	16 250,00	16 250,00	
7478	Autres organismes	28 250,00	37 400,00	
748314	Dotation unique compensations spécifiques taxe professor	1 410,00	0,00	
74832	Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP	20 000,00	15 000,00	
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes fo	4 010,00	4 000,00	
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'hal	118 510,00	118 510,00	
7484	Dotation de recensement		12 130,00	
7485	Dotation pour les titres sécurisés	12 130,00	0,00	
7488	Autres attributions et participations	500,00	500,00	
75	Autres produits de gestion courante	72 850,00	72 340,00	
752	Revenus des immeubles	64 750,00	61 640,00	
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	8 000,00	10 600,00	
75814	Redevances sur l'énergie hydraulique	100,00	100,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		3 286 520,00	3 223 440,00	
76	Produits financiers (b)	300,00	300,00	
76811	Sortie des emprunts à risques avec IRA capitalisées	300,00	300,00	
77	Produits exceptionnels (c)	100,00	17 860,00	
7788	Produits exceptionnels divers	100,00	17 860,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		3 286 920,00	3 241 600,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 286 920,00	3 241 600,00	

COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE - 33 - BUDGET COMMUNAL M14	BP	2020
---	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

	+
RESTES A REALISER 2019 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	141 000,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 382 600,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	43 320,90	0,00	
2031	Frais d'études	43 320,90	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	4 900,00	5 100,00	
204172	Autres EPL - Bâtiments et installations	4 900,00	5 100,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 527 993,82	913 469,88	
2111	Terrains nus	9 490,00	0,00	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	30 000,00	0,00	
21311	Hôtel de ville	57 833,23	27 070,00	
21312	Bâtiments scolaires	127 057,88	34 810,00	
21316	Équipements du cimetière		0,00	
21318	Autres bâtiments publics	377 286,91	424 209,88	
2151	Réseaux de voirie	579 544,46	260 500,00	
2152	Installations de voirie	71 389,30	102 370,00	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	47 160,00	10 940,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	90 975,29	28 050,00	
2184	Mobilier	12 500,00	2 400,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	124 756,75	23 120,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
Total des dépenses d'équipement		1 576 214,72	918 569,88	
16	Emprunts et dettes assimilées	87 000,00	92 600,00	
1641	Emprunts en euros	87 000,00	92 600,00	
26	Participations et créances rattachées à des participations	1 700,00	1 700,00	
261	Titres de participation	1 700,00	1 700,00	
020	Dépenses imprévues (investissement)	18 300,00	20 000,00	
020	Dépenses imprévues (investissement)	18 300,00	20 000,00	
Total des dépenses financières		107 000,00	114 300,00	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		1 683 214,72	1 032 869,88	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	
041	Opérations patrimoniales (10)	30 000,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	30 000,00	0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		30 000,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 713 214,72	1 032 869,88	

+	
RESTES A REALISER 2019 (11)	250 856,86
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	529 078,02
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 812 804,76

COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE - 33 - BUDGET COMMUNAL M14	BP 2020
--	----------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	760 249,90	317 010,00	
1321	Etat et établissements nationaux	136 581,34	0,00	
1322	Régions		0,00	
1323	Départements	396 276,50	312 950,00	
1328	Autres	65 250,00	4 060,00	
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	162 142,06	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	200 000,00	0,00	
1641	Emprunts en euros	200 000,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement		960 249,90	317 010,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	821 090,10	803 615,06	
10222	F.C.T.V.A.	159 530,00	193 978,00	
10223	T.L.E.	17 330,00	17 333,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	644 230,10	592 304,06	
024	Produits de cessions	93 700,00	0,00	
Total des recettes financières		914 790,10	803 615,06	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		1 875 040,00	1 120 625,06	
021	Virement de la section de fonctionnement	673 700,00	482 060,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	23 000,00	22 000,00	
28182	Matériel de transport	23 000,00	22 000,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		696 700,00	504 060,00	
041	Opérations patrimoniales (9)	30 000,00	0,00	
2031	Frais d'études	30 000,00	0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		726 700,00	504 060,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		2 601 740,00	1 624 685,06	

+	
RESTES A REALISER 2019 (10)	188 119,70
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 812 804,76

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE - 33 - BUDGET COMMUNAL M14			BP	2020
---	--	--	----	------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		A2.1
CREDITS DE TRESORERIE (1)		

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

A2.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 148 271,12									
1641 Emprunts en euros (total)					1 148 271,12									
602760801	Entreprise CREDIT AGRICOLE	27/01/2000		05/12/2000	415 271,12	F		5.75	5.75		S	X	N	A-1
MON280927EUR	SOCIETE ANONYME La Banque Postale	20/11/2013		01/03/2014	533 000,00	F		3.05	3.1212		T	X	N	A-1
1148	SA Agence France Locale	18/10/2019		20/10/2020	200 000,00	F		0.13	0.13199		A	X	N	A-1
Total général					1 148 271,12									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		A2.2
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)		

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2020												ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2020	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice				
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)		
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		449 906,48					92 567,50	7 223,65	0,00	450,44	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		449 906,48					92 567,50	7 223,65	0,00	450,44	
602780801	N	0,00		17 112,26	0,42	F		5,75	17 112,26	492,14	0,00	0,00	
MON28092EUR	N	0,00		232 794,22	3,92	F		3,1212	55 573,58	6 468,62	0,00	450,44	
1148	N	0,00		200 000,00	9,75	F		0,13199	19 881,66	262,89	0,00	0,00	
Total général		0,00		449 906,48					92 567,50	7 223,65	0,00	450,44	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)	
	IV
	A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2020 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	
	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	
	A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure	(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits					
		% de l'encours	100,00%				
		Montant en euros	449 906,48				
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier		Nombre de produits					
		% de l'encours					
		Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)		Nombre de produits					
		% de l'encours					
		Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé		Nombre de produits					
		% de l'encours					
		Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5		Nombre de produits					
		% de l'encours					
		Montant en euros					
(F) Autres types de structures		Nombre de produits					
		% de l'encours					
		Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2020 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Variable	Subvention d'équipement versées	1	
Linéaire	Matériel de transport et véhicules industriels	8	23/02/2015

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		112 600,00	112 600,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		92 600,00	92 600,00
1641	Emprunts en euros	92 600,00	92 600,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		20 000,00	20 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	20 000,00	20 000,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	20 000,00	20 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	112 600,00	250 856,86	D001 529 078,02	892 534,88

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE - 33 - BUDGET COMMUNAL M14	BP 2020
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		715 371,00	III 715 371,00
Ressources propres externes de l'année (a)		211 311,00	211 311,00
10222	Dotations, fonds divers et réserves	193 978,00	193 978,00
10223	Dotations, fonds divers et réserves	17 333,00	17 333,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		504 060,00	504 060,00
28182	Matériel de transport	22 000,00	22 000,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	482 060,00	482 060,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	715 371,00	188 119,70	0,00	592 304,06	1 495 794,76

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 892 534,88
Ressources propres disponibles	IV 1 495 794,76
Solde	V = IV - II (6) + 603 259,88

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE - 33 - BUDGET COMMUNAL M14	BP 2020
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article	Objet	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	Aide exceptionnelle 12/2019	Syndicat Viticole Castillon - Côtes de Bordeaux	1200€

COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE - 33 - BUDGET COMMUNAL M14	BP	2020
---	----	------

IV - ANNEXES

	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1	0	1	1	0	1
Directeur Général des Services	A	1	0	1	1	0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		11	0	11	9	0	9
Attaché	A	2	0	2	1	0	1
attaché principal	A	1	0	1	1	0	1
adjoint adm	C	3	0	3	2	0	2
adjoint adm ppal 1ere classe	C	2	0	2	2	0	2
adjoint adm ppal 2eme classe	C	3	0	3	3	0	3
FILIERE TECHNIQUE (c)		23	1	24	23	0	23
Technicien ppal de 2é classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique	C	20	1	21	20	0	20
Adjoint technique ppal 1ere classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique ppal 2eme classe	C	0	0	0	0	0	0
Agent de Maîtrise	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		2	0	2	2	0	2
atsem 1e classe	C	0	0	0	0	0	0
atsem ppal 2e classe	C	2	0	2	2	0	2
FILIERE CULTURELLE (h)		5	0	5	4	0	4
assistant conservation 2e classe	B	0	0	0	0	0	0
assistant conservation principal 2e classe	B	2	0	2	2	0	2
Assitant de conservation Ppal de 2e classe	B	0	0	0	0	0	0
adjoint du patrimoine	C	2	0	2	2	0	2
adjoint du patrimoine ppal 2e classe	C	1	0	1	0	0	0
FILIERE ANIMATION (i)		1	0	1	0	0	0
adjoint d'animation ppal 2eme classe	C	1	0	1	0	0	0

COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE - 33 - BUDGET COMMUNAL M14	BP	2020
---	----	------

IV - ANNEXES

	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE POLICE (i)		3	0	3	3	0	3
brigadier	C	0	0	0	0	0	0
brigadier chef principal	C	1	0	1	1	0	1
gardien brigadier	C	2	0	2	2	0	2
EMPLOIS NON CITES (k)(5)		0	0	0	0	0	0
adjoint technique (école élémentaire)	C	0	0	0	0	0	0
adjoint technique (école maternelle)	C	0	0	0	0	0	0
adjoint technique (entretien locaux divers)	C	0	0	0	0	0	0
adjoint technique (police municipale)	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique 2eme classe (cuisine)	C	0	0	0	0	0	0
Agent de Maitrise (cuisine)	C	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		45	1	46	41	0	41

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES	
	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020	
	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
- (2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : missions non rattachables à une filière.
- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE - 33 - BUDGET COMMUNAL M14	BP 2020
--	----------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CCAS de Castillon la Bataille			SPA	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE - 33 - BUDGET COMMUNAL M14	BP 2020
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Maire,
A, le
Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session
A, le 27/01/2020

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES : Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation :

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

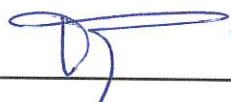
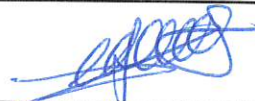
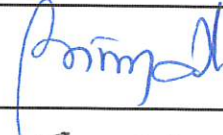
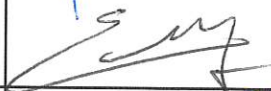
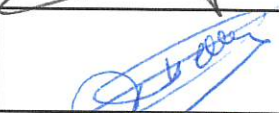
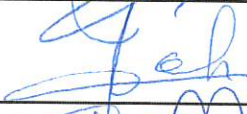
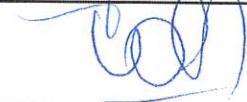
Présenté par le Maire,
A Castillon-la-Bataille, le 27/01/2020
Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 23
VOTES : Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Castillon-la-Bataille, le 27/01/2020

Date de convocation : 22/01/2020

Les membres du Conseil Municipal,

Jacques Breillat	
Jean Claude Ducousso	
Patrick Trachet	
Jean François Lamothe	
Alain Leydet	
Jérôme Bornerie	
Jean Pierre Bechadergue	
Philippe Brimaldi	
Fernand Escalier	
Pierre Meunier	
Josiane Roche	
Florence Jost	
Nicole Frouin	

COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE - 33 - BUDGET COMMUNAL M14	BP	2020
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Sylvie Lafage	
Sophie Seigue	
Audrey Leydet	
Françoise Priour	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 03/02/2020 et de la publication le 03/02/2020.

A Castillon-la-Bataille, le 03/02/2020